

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 8

L'an deux mille dix-huit et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME CLAUDE RIERA

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT),

Était absent excusé : M. NICOLAS COSTES

Madame VALERIE QUONIAM-DOUREL a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/122

Objet : Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations sportives : L'Union Saint Jean FC, ASUR, ASUHB, ASUVB, L'Union Gym, Le Dojo Unionais, L'Union Tir à l'Arc

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2019 les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives suivantes, dans la mesure où les précédentes conventions prennent fin le 31 décembre 2018 :

- L'Union Saint Jean FC
- A.S.U.R.
- A.S.U.H.B.
- A.S.U.V.B.
- L'Union Gym
- Dojo Unionais
- L'Union Tir à l'Arc

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le 21 DEC. 2018

Besser
LeVaut

ID : 031-213105612-20181221-D2018_122-DE

Les subventions correspondantes à ces conventions seront proposées au Conseil Municipal à l'occasion de la séance de janvier 2019.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver les conventions d'Objectifs et de Moyens,
- De l'autoriser à signer les conventions d'Objectifs et de Moyens avec les 7 associations sportives susmentionnées

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver les conventions d'Objectifs et de Moyens,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions d'Objectifs et de Moyens avec les 7 associations sportives susmentionnées

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 21 DEC. 2018

- Affiché le 21 DEC. 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Laurent ROUX

